



COMPTE RENDU DE REUNION CONSEIL MUNICIPAL 15 septembre 2020

Ouverture de la séance à 19h30

Absents excusés : Christophe GUILLAUME, Philippe FICHET (procuration à Françoise SCHNEUWLY), Jean IWASINTA (procuration à Daniel GRANJON) et Isabel LALAOUI.

Secrétaire de séance : Lydie TAVERDET

1. Présentation KALLISTA

La société KALLISTA ENERGY présente au conseil son projet de Déploiement d'un réseau national de stations de recharge ultra rapides avec 100% d'électricité local & renouvelable

Cette société de 35 salariés produit de l'électricité par éolienne en France, ils exploitent, développent, démantèlent...

Leur objectif est de créer un réseau national de 80 stations qui permettent d'aller de l'une à l'autre en véhicule électrique

Le marché des véhicules électriques est en croissance, il nécessitera 1 500 000 bornes d'ici 2035.

KALLISTA ENERGY propose des recharges pour trajets courts du quotidien et des recharges pour longue distance (10 min de recharge pour 300 kms d'autonomie, ce qui représente un temps à peu près équivalent pour faire le plein de carburant d'un véhicule thermique).

Une borne nécessite 1 à 2 éoliennes. Une éolienne fournit de l'électricité 80% du temps, a moins d'emprise au sol que le solaire, n'est pas construit sur du béton donc moins polluant.

Pourquoi PMA ?

- Parce que le transport est la plus importante source d'émission de gaz à effet de serre. Plus de 75% des actifs sont forcés d'utiliser leur voiture
- Parce que PMA dépend de la production d'énergie extérieure
- Parce qu'un projet comme celui-ci entre dans le plan climat par rapport à la qualité de l'air

Pourquoi Mathay ?

- Parce qu'une aire de service de l'autoroute et la sortie sont proches
- Parce qu'une zone d'implantation existe

Ce projet représenterait une source de revenus de 44 200 € par an pendant 20 ans avec le loyer des 2 éoliennes qui suffisent et 0 € d'investissement de la part de la commune. Le total des revenus (137 200 € annuels) sont partagés entre PMA (50%), la commune (30%) et le Département (20 %).

OUVERTURE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le maire lit en séance les courriers de félicitations aux membres du conseil municipal pour leur élection, de la part du Consul honoraire de Hongrie et de Monseigneur Dominique BLANCHET, évêque.

2. FINANCES

- a. **DM 3** : Le budget initial est modifié à hauteur de 65 000 € en fonctionnement et de 82 000 € en investissement, par des mouvements de crédits internes aux sections (Diminution et augmentation) et l'inscription de quelques recettes nouvelles en investissement en particulier pour la rénovation des courts de tennis.
- b. **Modification du taux de TA** : Le taux de la Taxe d'Aménagement a été porté de 3 % à 5 % en octobre 2011, à la demande de PMA pour financer le service assainissement avec un reversement de 50% de la TA perçue sur son territoire à Pays de Montbéliard Agglomération.

Avec l'arrivée des 43 communes à PMA, plusieurs modes de financement de l'assainissement coexistent : Budget, PFAC pour 18 communes (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif), reversement de la TA pour 29 communes de l'Ex PMA.

Le maire, au titre de sa délégation de Vice-Président « Eau Assainissement » au sein de PMA, propose une uniformisation du financement d'une partie de l'assainissement, en supprimant le versement de la TA et en généralisant une PFAC sur le territoire des 72 communes.

En conséquence, il propose de ramener le taux de TA à Mathay à 3% pour éviter que les nouveaux constructeurs ne paient une TA trop importante, une PFAC et des frais de raccordement de leur assainissement au collecteur principal. L'abattement de 50 % de la TA, pour petites constructions « Type abri de jardins » est quant à lui maintenu.

- **Prime COVID-19** - Le personnel qui avait fait la demande d'une prime exceptionnelle COVID-19, se voit opposé une fin de non-recevoir par 11 voix contre, 4 pour, et 2 abstentions.
- **Assurance des élus, responsabilité civile, protection juridique et dommages suite à accident** : Il est demandé à la compagnie d'assurance de proposer une couverture en Responsabilité civile et protection juridique et dommages suite à accident, pour tous les élus.
- **Indemnisation d'un locataire** : La mairie indemnise les locataires des logements communaux pour la rénovation desdits logements à raison de 80 € par pièce tous les 5 ans. Locataire depuis 2013, Nathalie CARTIER a réalisé plusieurs travaux de rénovation et d'équipement sans demander d'aide, le conseil décide de lui octroyer la somme de 800 €, correspondant aux travaux réalisés, à la cuisine intégrée laissée dans l'appartement, et à la libération du logement 15 jours avant la date prévue

3. TRAVAUX NEUFS / ACHATS / VENTE

a) **Point sur les travaux et achats 2020** :

- a. Le Chemin forestier a été rénové depuis la RD 438 jusqu'aux 5 chemins.
- b. Des fonds restants disponibles, le maire propose la rénovation partielle du Chemin du Saussoire.

- b) **Terrain SCI COLIN Fille et Père** : Les frais de raccordement de la parcelle au réseau d'assainissement devant être payés directement à PMA et non à la commune, et ceux de raccordement au réseau d'eau partagés entre deux habitations, le maire propose de rembourser la somme de 1 117.54 € à la SCI Colin.
- c) **Relance consultation fontaine place de l'Eglise** : Le conseil autorise le maire à relancer la consultation de fontainiers pour la rénovation de la fontaine place de l'Eglise, pour étoffer l'offre.
- d) **Aménagement d'un parking aux Champs de l'Epine** : Le projet de parking, n'est plus d'actualité.

4. PERSONNEL : Le conseil décide de supprimer le poste d'agent de maîtrise à compter du 1 octobre 2020 et de créer un poste d'adjoint technique territorial permanent à temps complet à compter de la même date, qui sera occupé par Jean Pierre LAURENCY, qui assure cette fonction depuis de nombreux mois et fournit un excellent travail. A ce jour, son contrat est géré par le centre de gestion, avec 5% de frais supplémentaire pour la commune.

5. FORÊTS

- a) **ONF** : L'ONF a adressé à la commune un courrier rappelant les missions de l'office et copie d'un courrier adressé par ses soins à un particulier pour réclamation de limite non conforme, à corriger au plus vite.
- b) **Affouage** : Le produit de l'affouage 2019-2020 s'élève à 5 313 €, en retrait de 50% par rapport aux autres années.

6. JEUNESSE, SCOLAIRE et PÉRISCOLAIRE

Accueil des enseignants en mairie : L'équipe enseignante ayant été partiellement renouvelée, une rencontre va être organisée en mairie prochainement, pour un échange enseignants / Elus, pour faire connaissance et échanger sur l'école.

Périscolaire :

Les chiffres ne sont pas encore tout à fait définitifs mais pour l'instant les effectifs sont :

Pour le matin entre 15 et 20 enfants

Pour le midi entre 40 et 46 élèves

Pour le soir entre 30 et 40 enfants

Pour le mercredi, il y a 25 inscriptions dont 4 de Mandeuire à la journée.

De 7h30 à 8h30, il y a environ 12 enfants, il a donc fallu un animateur en plus (Christine GRANDJEAN)

De 8h30 à 18h il y a 15 à 20 enfants dont une quinzaine restent manger.

Le protocole des repas étant un peu compliqué avec le nombre d'enfants, Françoise et Dorine aident Mariette et Marie-Noëlle pendant le temps de midi au service des repas, elles ne font pas plus d'heures pour l'instant puisque la salle polyvalente n'est pas louée, leur emploi du temps a été modifié.

L'ADEC interviendra au périscolaire du soir le mardi 13 et le jeudi 15 octobre et en maternelle le mardi 13 octobre au matin.

La chorale reprend ce soir aux mêmes horaires soit de 17h45 à 18h45 en salle d'expression corporelle.

Le e-perischool commencera le mardi 29 septembre et c'est probablement Maxime BOULET qui accompagnera le projet avec l'intervenant de PMA car il part en formation avec le robot dessinateur. L'école, quant à elle, aura un créneau au 2^{ème} trimestre à partir de la classe de CE2. Une réunion est organisée demain à laquelle Cindy, la maitresse remplaçante des CE2 et l'adjointe assisteront. Le but est de montrer aux enfants que la tablette ne sert pas qu'à jouer.

Scolaire :

Pour cette rentrée, 6 classes de primaire avec :

Mme JAEGER	21 CP
Mme SCHWARTZMANN (ex DEMANGEL)	25 CE1
Mme GRAF	20 CE2
Mme GUEY	18 CM1
Mme ETIENNEY	15 CM1/CM2 (7 CM1 et 8 CM2)
Mme ROUSSEL	19 CM2.
Soit 118 élèves	

2 classes en maternelle :

Mme MERAT, qui a aussi repris la direction temporaire, a 26 élèves (19 PS et 7 MS)

Mme BRENOT a 25 élèves (7 MS et 18 GS).

Donc au total 51 enfants.

La rentrée s'est plutôt bien passée avec un protocole que les enfants connaissaient déjà. Nous avons juste neutralisé l'arrêt minute devant le périscolaire pour plus de sécurité.

L'inspectrice a appelé Le Maire pour savoir s'il ne voulait pas, par mesure de solidarité avec les autres établissements et au vu du faible effectif primaire supprimer une classe, (sans en prévenir par avance la directrice), ce que le maire a refusé catégoriquement.

La pandémie de coronavirus a provoqué une peur chez les parents. Certains enfants ne sont pas revenus à l'école, les parents ayant opté pour l'école à la maison, 4 élèves sont concernés (maternelle, primaire, collège).

Chaque collégien et lycéen habitant à Mathay se verra remettre 3 masques dès ce jour, sur présentation du carnet de correspondance aux horaires d'ouverture du secrétariat de mairie.

7. DÉMARCHE PERSONNES AGÉES

Une réunion du groupe de travail est programmée le 02 octobre.

8. CCAS ÉPICERIE SOLIDAIRE

Bilan CCAS

La fréquentation est soutenue, les demandes variées (instruction de dossiers précis, renouvellement des dossiers épicerie sociale...) C'est un réel accompagnement social.

Des personnes viennent aussi parce qu'elles ont besoin de parler.

La collecte pour le cancer est maintenue.

Epicerie sociale

La nouvelle convention a été signée avec la mairie de Mandeuve, en l'état.

74 familles sont inscrites à épicerie sociale soit 193 personnes, 64 familles (169 personnes) de Mandeuve et 10 familles (24 personnes) de Mathay, ce qui est approximativement la proportion prévue à la convention.

Les bénévoles participent activement, ils ont même remplacé la salariée pendant ses congés et un arrêt de travail.

La collecte de la banque alimentaire est maintenue les 27, 28 et 29 novembre.

9. ANIMATION

Les animations prévues pour cette fin d'année sont annulées tant le théâtre que le concert.

Une réunion pour discuter des subventions aux associations sera organisée au mois d'octobre.

En ce qui concerne les anniversaires (90 ans et ceux des 2 doyens) un cadeau leur sera porté par l'adjoint seul (pas de rassemblement)

Le traditionnel repas des seniors est annulé mais il est remplacé par un colis qui sera distribué lors de permanences à la salle polyvalente.

Pour le Marché de Noël le comité des fêtes en discutera lors de sa réunion du 28 septembre.

10.ATTRACTIVITE

La bibliothèque municipale a ouvert ses portes le 09 septembre. Les usagers attendaient impatiemment de rendre leurs ouvrages. Un protocole sanitaire a été rédigé et les mesures de protection nécessaires ont été mises en place (GHA obligatoire à l'entrée, nombre maximum de personnes en même temps, aménagement des locaux)

La commission attractivité se réunira le 23 septembre en mairie,

11.ENVIRONNEMENT

Une journée nature propre est organisée le 26 septembre de 8h30 à 12h, les inscriptions se font au secrétariat de mairie.

12.DEVELOPPEMENT DURABLE

a) Suivi de la qualité de l'air des locaux scolaires

Depuis la pandémie, le protocole COVID 19, concernant l'aération des locaux est en application. (Aération minimale des classes toutes les 3h - Durée mini : 15 mn).

Ce qui est appliqué à ce jour, une aération des classes :

- Le matin avant l'arrivée des élèves.
- A chaque récréation
- A la pause méridienne
- Lors du nettoyage après le départ des élèves

Ouverture de toutes les fenêtres des salles de classe et du couloir, afin de créer un renouvellement d'air efficace.

En complément de cette mesure, la commune dote le groupe scolaire (3 bâtiments) de capteur de dioxyde de carbone (CO2), ce qui permettra d'alerter en cas de confinement excessif des locaux.

Après chaque aération, il sera demandé à la personne ayant réalisé cette opération de contrôler sur le capteur, vérifier si le taux de CO2 est correct (Couleur Verte)

Dans le cas contraire (Couleur Orange ou rouge), l'aération devra être renouvelée, jusqu'à l'atteinte d'un seuil satisfaisant.

Par ailleurs un enregistrement permanent permettra une exploitation fine, heure par heure, à partir d'un ordinateur de l'école.

D'autre part, ce capteur permet aussi de suivre le niveau sonore, la température (intérieure et extérieure) et la pression atmosphérique.

Il pourra ainsi être utilisé comme outil pédagogique par l'équipe enseignante.

La présentation et la mise en place du matériel sont prévus d'ici fin du mois de septembre (date à confirmer)

b) **Rénovation de l'éclairage Public :**

L'étude du SYDED a permis de cibler les besoins de changes de luminaires par rapport à leur vétusté ou à la non-conformité de leur armoire de raccordement. Un travail plus fin nous permettra de prioriser les échanges, selon les critères suivants :

- Sécurité / Conformité
- Vétusté
- Consommation
- Cohérence / rue

Ce travail sera finalisé par la commission avant le 25 septembre.

Le choix des luminaires sera arrêté après la visite du showroom du SYDED organisée le 25 septembre.

Le SYDED se chargera du cahier des charges et de la consultation, pour un démarrage des travaux prévu **courant 2021**

13.ÉTAT :

a) **Modification des dispositifs dérogatoires relatifs à la gouvernance des collectivités locales**

Une note en ce sens a été adressée en mairie.

b) **Comité des finances locales chargé de la répartition de la DGF**

Le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales informe la mairie que le mandat des représentants au comité des finances locales arrive à échéance et qu'il convient de le renouveler. L'élection aura lieu le 19 novembre.

c) **Traitement budgétaire et comptables des dépenses liées au COVID 19**

Le gouvernement précise par circulaire les mesures d'adaptation du cadre budgétaire et comptable pour le traitement des dépenses liées à la crise sanitaire du Covid-19.

d) **Relèvement temporaire du seuil de dispense de procédure pour les marchés publics de travaux et de fournitures de denrées alimentaires**

La préfet informe que les procédures de passation des marchés publics sont simplifiées pour faciliter la relance de l'économie. Ainsi, jusqu'au 10 juillet 2021, le seuil de dispense de procédure pour les marchés publics est porté à 70 000€ HT.

14.DEPARTEMENT : Le maire informe le conseil du prix jeune « les chemins de l'honneur », aucun jeune n'est concerné à Mathay.

15.PMA

a) **Inscriptions commissions**

Les élus ont la possibilité de candidater pour participer aux commissions PMA, les membres confirment leur vœu en séance. Le maire enverra ces candidatures à PMA.

b) **Convention dans le cadre du dispositif « ePERISCHOOL » périscolaire et scolaire numérique**

La convention est signée.

c) Désignation des membres de la CIID et de la CLECT

Le conseil approuve la proposition de désigner Louis DEROIN et Daniel GRANJON (comme suppléant) à la CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs).

Le conseil désigne Daniel GRANJON et Lydie TAVERDET comme représentants au sein de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation de Charges Transférées).

16.DIVERS

- **Carrières communales :** Le préfet a pris un arrêté modifiant l'autorisation environnementale dont bénéficie la société Mairot au lieu-dit « De vers Romont »
- **Formation des élus :** Les nouvelles règles du Droit Individuel à la Formation des élus sont adressés par le préfet.
- **Lancement d'une procédure de bien sans maitre pour la parcelle AP 233 rue de la Roche**
Le maire rappelle que l'acquisition de biens immobiliers vacants sans maitre est une procédure qui permet notamment aux communes d'incorporer gratuitement (hors coût de procédure) à son patrimoine des biens immobiliers sans propriétaire, sur son territoire. Le Code Général de la Propriété encadre cette procédure.
La parcelle AP233, sise rue de la Roche à Mathay entre dans les critères.
Le conseil autorise le maire à lancer la procédure d'acquisition et entreprendre les démarches afférentes à cette opération.
- **Déploiement télécom HIVORY (SFR) :** SYSTRA Foncier adresse un courrier en mairie à propos du déploiement télécom HIVORY (SFR)
- **La manifestation des officiers de réserve, avec cérémonie au monument aux morts est repoussée à une date ultérieure.**
- **Déplacement vote pour les élections sénatoriales le 27 septembre**
- **Divers**
 - Pour la cérémonie du 11 novembre, la commémoration s'en tiendra au dépôt d'une gerbe par le maire et ses adjoints.
 - Résidence seniors :
 - Pour la station de traitement des eaux, demande de devis à VEOLIA pour son démantèlement
 - Attente d'un devis d'ENEDIS pour l'alimentation du futur projet